

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DE LA COMMUNE de COIN-SUR-SEILLE  
57420**

Séance du **25 juin 2015**

DEPARTEMENT

MOSELLE

Date : 25/06/2015

Numéro : 18/2015

L'an Deux mil quinze

et le Vingt-cinq juin

à 20 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Marc SEIDEL, le Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

Présents :

MM Marc SEIDEL, Serge MENNUNI, Samuel DIAZ, Pierre BRAUN, Olivier NEOLAS, Jean Marie PECHEUR, Laurent VERDUN, Julien BILOCQ

Absents excusés

Alain NOIRE a donné procuration à L.VERDUN

Sonia BARBIER

Date de la convocation
12 juin 2015

Date d'affichage
12 juin 2015

A été nommé secrétaire : **Corinne HEINTZ**

Objet de la Délibération
--------------------------

**PROCEDURE DE DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE L'A 31  
BIS – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal de Coin Sur Seille constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le <b>01 JUIL. 2015</b>
-------------------------

et publication,

du
----

ou notification

du
----

La section de Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord – Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet de l'A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

*Pour extrait conforme le 26/06/2015*

**A COIN SUR SEILLE**

Le Maire,

Marc SEIDEL

